

Initier des mesures diagnostiques et un traitement pharmacologique chez une femme présentant des pertes vaginales inhabituelles

Établissement : Santé Expert Services médicaux

Période de validité : 1 an (mai 2026 à mai 2027)

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Femme âgée de 14 ans ou plus présentant des pertes vaginales inhabituelles

PROFESSIONNELS OU PERSONNES HABILITÉS VISÉS PAR CETTE ORDONNANCE¹

Infirmières de l'ensemble des cliniques Santé Expert Services médicaux

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Infirmières :
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;
 - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance ;
 - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance ;
 - Appliquer des techniques invasives.

IPSPL RÉPONDANT

IPSPL hors RAMQ désignée selon le fonctionnement de Santé Expert Services médicaux

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

- Moins de 14 ans ;
- Grossesse, allaitement ;
- Immunosuppression² ;
- Présence de saignements utérins anormaux, si :
 - Ménopause
 - Persistance des saignements depuis 6 mois ou plus
 - Antécédent d'un cancer gynécologique
- Présence d'une contre-indication à l'usage d'un médicament recommandé et aucun traitement alternatif approprié ;
- Quatre (4) épisodes ou plus de vaginose bactérienne ou de candidose vulvovaginale dans les 12 derniers mois (à la suite d'une évaluation par un médecin ou une infirmière) ;
- Antécédent d'atteinte inflammatoire pelvienne ;
- Antécédent d'infection à chlamydia et/ou une gonorrhée au cours de la dernière année ;

¹ Le professionnel ou la personne habilité(e) doit s'assurer d'avoir les compétences nécessaires afin d'exécuter cette ordonnance (p. ex. formation).

² Exemples de causes possibles d'immunosuppression (voir l'Annexe V du [Guide québécois de dépistage des ITSS](#)) : déficience immunitaire congénitale, leucémie, lymphome, myélome multiple, cancer non hématologique, déficit immunitaire acquis (tel que lors de l'infection par le VIH), hémodialyse, usage d'agents immunosuppresseurs.

- Prise d'antibiotiques de la même classe que l'antibiotique qui serait prescrit dans cette ordonnance collective au cours du dernier mois ou sous antibiotiques présentement ;
- Personne victime d'une agression sexuelle ;
- Personne qui a eu une IVG ou une manipulation gynécologique invasive ou l'installation d'un stérilet au cours du dernier mois.

Contre-indications supplémentaires à cette ordonnance collective au moment de l'évaluation (Référer pour prise en charge par IPSPL Santé Expert ou médecin traitant ou 811 :

- Test de grossesse urinaire positif ;
- Symptômes d'une infection compliquée : douleur abdominale basse, dyspareunie profonde ou altération de l'état général avec fièvre ;
- Signes ou symptômes à d'autres sites exposés (gorge et anus).

Situation qui **permet la poursuite** du protocole mais nécessite une référence pour prise en charge par l'IPSPL

- Lésions anogénitales verruqueuses *de novo* compatibles avec des condylomes ;
- Lésions anogénitales ulcéreuses, vésiculeuses, érosives ou pustuleuses.

Se référer au protocole médical national N°628001 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux en vigueur sur le site web au moment de l'application de l'ordonnance.

Les limites ou situations mentionnées dans le protocole médical national N°628001 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux pour lesquelles une consultation avec un médecin-IPSPL est obligatoire ne s'appliquent pas à cette présente ordonnance collective.

ENSEIGNEMENT ET INTERVENTIONS PRÉVENTIVES

Se référer au Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/>

RÉFÉRENCE À UN MÉDECIN OU IPSPL SANTÉ EXPERT :

Pendant ou après le traitement :

- Intolérance à la médication ;
- Persistance des symptômes 48 à 72 heures après le début du traitement.

Suite à l'obtention des résultats d'analyses microbiologiques :

- Résultat d'analyse positif au dépistage des ITSS autres que *C. trachomatis* et *N. gonorrhoeae*, *T. vaginalis* ou *M. genitalium*
- Résultat d'analyse négatif à l'infection suspectée pour laquelle un traitement a été initié chez une femme symptomatique (si la femme est devenue asymptomatique au moment de la réception des résultats d'analyses microbiologiques, il n'est pas nécessaire de la diriger vers le médecin ou l'IPSPL répondant) ;
- Résultat d'analyse positif à *C. trachomatis* ou à *N. gonorrhoeae* à d'autres sites exposés chez une femme ayant reçu un traitement pharmacologique pour un syndrome compatible avec une cervicite ;
- Résultat d'analyse positif pour *C. trachomatis* avec un génotype associé à la lymphogranulomatose vénérienne (LGV) ;
- Résultat d'analyse positif à un test de contrôle de l'efficacité du traitement ;
- Résultat indiquant la présence de résistance de *N. gonorrhoeae* ou de *M. genitalium* au traitement administré.

OUTILS DE RÉFÉRENCE ET SOURCES

Protocole médical national n° 628001 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux en vigueur sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

Ordonnance collective n° 628001 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux en vigueur sur le site Web au moment de l'application de cette ordonnance.

DOCUMENTATION

Remplir le formulaire de liaison pour le pharmacien communautaire no. OC-SESM-06 s'il y a lieu.

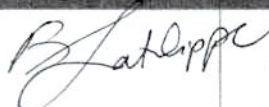
Remettre le formulaire de référence pour consultation médicale si besoin (ex. : examen bimanuel : douleur lors mobilisation, masses, lésions anogénitales ou autres anomalies).

IDENTIFICATION DU PRESCRIPTEUR RÉPONDANT

Brooke Latulippe, IPSPL (OIIQ : 2134561 RAMQ : 812173)

PROCESSUS DE MISE EN VIGUEUR

- 1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE** (Brooke Latulippe, IPSPL, permis 2134561, Patricia Grimard, infirmière clinicienne, permis 2091532, Marie-Frédérique Naud, infirmière, permis 2191049)
- 2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE** (Brooke Latulippe, IPSPL, permis 2134561)
- 3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR LES PRESCRIPTEURS SIGNATAIRES (HORS ÉTABLISSEMENT)**

Nom et prénom	Numéro du permis	Signature	Téléphone	Télécopieur
Brooke Latulippe, IPSPL	OIIQ :2134561 RAMQ : 812173		418-781-9963	418-781-6036

4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : mai 2024

Date de la dernière révision (s'il y a lieu) : mai 2026

Date prévue de la prochaine révision : mai 2027